

Prix d'Abonnement : Deux piastres par An, PAYABLE D'AVANCE.

Le Franco-Canadien

Prix des Annonces.

Six lignes, première insertion 50c. Chaque insertion subséquente 13

Toutes lettres d'affaires, communications et correspondances doivent être adressées franco au propriétaire du Journal.

ORGANE DU DISTRICT D'IBERVILLE.

I. BOURGUIGNON, Imprimeur-Propriétaire.

Incendie de Sainte-Scholastique.

Enquête du Coronaire sur la mort de Julie Vannier, épouse de Christophe Richer, de Casildée Richer et d'Herminie Richer, ses deux filles, arrivées lors de l'incendie du palais de justice, du village de Sainte-Scholastique, dans le district de Terrebonne.

Le Jury suivant fut assermenté, mercredi, à trois heures après-midi, pour s'enquérir des causes de ce terrible accident : Isidore Lafleur, Antoine Lacroix, Louis Giroux, Joseph Limoges, Napoléon Dagenais, Isidore Hamelin, Louis Corbeille, Louis Lachapelle, Augustin Gauvreau, Charles Rochon, Stanislas Ethier et François Gauvreau.

Moïse Dagenais, cordonnier, du village de Sainte-Scholastique, après avoir été assermenté, dit :

" J'étais présent le vingt-six au soir, vers onze heures et demie, lors du commencement de l'incendie du palais de justice, du village de Sainte-Scholastique, et qui sert aussi de prison. Je me suis rendu avant le son de la cloche de l'église, ayant été prévenu par Joseph Sauvé dit Laplante, le tourneur de clés de la prison.

" La première chose que j'ai faite à mon arrivée, c'est, qu'attiré par les cris de détresse des prisonniers du troisième étage, j'ai demandé une échelle, il n'y en avait pas, j'en ai trouvée une chez M. Dupras. J'ai essayé de pénétrer dans la prison avant que de demander une échelle ; n'ayant pu y entrer, je suis accouru chez M. le shérif Raby, dont la demeure est tout près de la prison, à qui j'ai fait part de l'incendie, après quoi je suis retourné au feu avec M. Laforest, qui s'était muni d'une hache, afin d'enfoncer les portes, au besoin.

" A la porte de la prison, nous trouvâmes M. Quinn, le géolier, avec qui nous montâmes aux secondes cellules et où nous essayâmes de pénétrer, mais ce fut impossible ; alors je descendis pour aller chercher une échelle.

" Je déclare avoir fait tous mes efforts pour sauver les prisonniers et je déclare de plus que M. Quinn était très-sobre, mais un peu transporté.

" De plus, je suis positif à dire que les trois prisonniers étaient au troisième étage, que je n'ai pu les sauver et qu'elles ont été plutôt étouffées par la fumée que brûlées.

" Le témoin déclare ne rien connaître autre chose que ce qu'il vient de déposer.

" Assermenté, par devant moi, à Sainte-Scholastique, ce vingt-septième jour de juillet, mil huit cent soixante et quatre, et le témoin a déclaré ne savoir signer et a fait sa marque d'une croix, lecture faite.

MOÏSE DAGENAIS

(Signé) J. A. MIGNAULT, Coronaire pour le district de Terrebonne. A. GIROUARD, Député coronaire durant l'enquête.

Le jury étant assemblé aujourd'hui à trois heures après-midi, Joseph Sauvé dit Laplante, tourneur de clés et employé adjoint de la prison de Sainte-Scholastique, dit :

" Je me nomme Joseph Sauvé, et je suis tourneur de clés de la prison.

" Je suis âgé de seize ans. Je demeure depuis environ deux mois chez M. Quinn. J'étais présent à la prison lors du feu, conclu dans le passage près de la porte des hommes.

" J'ai été éveillé par Mme Quinn, qui criait au feu, de la porte d'en bas.

" Je me suis aussitôt levé, j'ai pris mon chapeau, et je suis descendu de suite en bas, car j'étouffais et quelques minutes après le plancher a éroulé.

" Je me suis alors placé à la porte de la chambre de Mme Quinn, où elle se trouvait et à ce moment là M. Quinn montait sauver ses enfants ; il pouvait être dans le temps onze heures et demie à onze heures et trois quarts.

" Après cela, je suis sorti dehors par l'ordre de M. Quinn, qui m'envoyait par le village quérir du secours.

" Je n'ai pas vu M. Quinn tout de suite après ma sortie, car j'ai rencontré le fils du bedeau qui m'a demandé pour aller sonner, je ne suis retourné à la prison qu'une demi-heure après.

" Lorsque je suis retourné, j'ai demandé si les créatures (femmes) étaient sauvées, on m'a répondu que non, mais que les hommes l'étaient.

" J'ai vu M. Quinn durant la soirée, il m'a paru bien sobre, mais il ne m'a pas parlé.

" Je n'ai jamais vu les prisonniers fumer, excepté Massie qui avait une pipe et me demandait souvent du tabac.

" En m'éveillant, je me suis aperçu que le feu venait de la cuisine.

" J'ai veillé à la cuisine durant une partie de la soirée avec la fille engagée et Herminie Richer, l'une des prisonnières, après que je suis revenu de chez nous. Il était neuf heures et demie à dix heures lorsque je les ai laissées pour aller me coucher.

" L'on se servait d'une chandelle à la cuisine pour éclairer.

" Je n'ai pas remarqué si le chassis de la cuisine était ouvert, je n'avais pas l'habitude d'y faire attention.

" L'on peut facilement l'ouvrir du dehors lorsque le taquet n'y est pas, c'est un chassis à poulies.

" Je n'ai pas remarqué si l'odeur de la fumée ce soir là eût d'entre odeur que celle ordinaire.

" Transquestionné par M. Gauvreau, le président du jury :

Qu'étaient les clés ce soir là ?

" Je les avais placées dans le tiroir à la place ordinaire, c'était toujours là où je les prenais lorsque j'en avais besoin ; je n'ai pas non plus entendu ce soir là M. Quinn dire qu'il ne pouvait pas trouver sa clé, et je n'ai pas non plus connaissance qu'il ait été cherché celle de M. Raby.

" Je ne savais pas pourquoi l'on me faisait coucher à la porte de la chambre des hommes dans le corridor.

" Je n'étais pas présent le matin lorsque l'on a vidé les poêles et je n'ai pas dit que l'on avait vidé de la cendre dans un baquet de bois, parce que cela se fait jamais.

" C'est Mlle Cameron la fille de M. Quinn qui ce soir là conduisit la prisonnière Herminie Richer à sa cellule, je l'ai vu passer, ma chandelle étant encore allumée.

" Il y avait des copeaux près du poêle sur la pierre, l'on aurait pu jeter quelques matières inflammables par la fenêtre sur ces copeaux, quoiqu'il y eut un poêle entre la fenêtre et ces copeaux, mais il aurait fallu les lancer fortement.

" J'ai connaissance que l'on a défilé une serrure en ôtant quatre traux et une vis à la porte des femmes.

" J'ai aussi connaissance que l'on a trouvé sur un prisonnier, du nom de Lacombe, un couteau dentelé avec lequel il pouvait

scier des barreaux de fer et nous avons trouvé sur lui aussi des crochets avec lesquels il pouvait ouvrir les serrures lorsqu'elles n'avaient qu'un tour de clef. Nous les avons essayés nous mêmes aux serrures après les avoir enlevés à Lacombe.

" Je crois que nous n'aurions pas pu éteindre le feu lors même que nous aurions eu beaucoup d'eau, excepté si la porte de la cuisine eut été fermée.

" J'ai aussi vu les deux engins qui étaient sur la place, je ne sais pas si l'on s'en est servi ; nous prenions de l'eau généralement pour notre besoin dans le puits de Boisseau, il n'y avait pas d'eau dans celui de la prison, dans la cuisine nous ne pouvions pas en puiser tant il y en avait peu, je ne sais pas à qui appartenait les pompes dont on s'est servi le soir de l'incendie.

" Et le dit Déposant ne dit rien autre chose de plus.

" Assermenté, par devant moi, à Sainte-Scholastique, ce vingt-huitième jour de juillet mil huit cent-soixante et quatre et le dit Déposant a déclaré ne savoir signer et a fait sa marque d'une croix, lecture faite.

Signé, JOSEPH X SAUVÉ DIT LAPLANTE.

marque Signé, J. A. MIGNAULT.

Coronaire pour le district de Terrebonne. A. GIROUARD, Député coronaire durant l'enquête.

Aujourd'hui, vingt-neuvième jour de juillet, le jury s'assemble et continue l'enquête de Julie Vannier, épouse de Christophe Richer, de Casildée Richer et d'Herminie Richer, ses deux filles.

Antoine Leclair, forgeron, du village de Sainte-Scholastique, dépose et dit :

" Je suis âgé de vingt-quatre ans. J'étais présent le soir de l'incendie, et c'est moi qui ai aidé M. Charlebois et deux autres à caser les barreaux de fer d'une croisée pour sauver les prisonniers.

" Quand les hommes prisonniers ont été sortis, je suis monté seul dans la bâtisse, aux secondes cellules, où étaient MM. Charlebois, Camyré et Trudel, qui se sont retirés, nous laissant le soin, à moi et à M. Camyré, de défoncer le plancher d'en haut, qui conduisait à l'appartement des femmes. J'ai trouvé qu'il était impossible de le faire, et nous sommes descendus tous avec nos outils.

" D'ailleurs, quand bien même aurions-nous réussi, les prisonnières devaient être mortes dans le temps. J'ai ensuite aidé à placer l'échelle pour monter jusqu'au troisième étage, mais l'échelle étant trop méchante et je n'ai pas voulu y monter, je crois que la tentative eut été inutile, la fumée étant trop forte pour approcher des fenêtres.

" Je suis d'opinion qu'elles sont mortes suffoquées plutôt que brûlées.

" Je ne puis pas préciser l'heure qu'il était lorsque je suis allé au feu."

Questionné par M. Gauvreau, président du jury :

Avez-vous vu M. Quinn durant le feu, et était-il bien sobre ?

" Il m'a paru bien sobre, je l'ai vu, mais il ne m'a pas parlé. C'est moi qui ai amené les pompes sur les lieux de l'incendie.

" Il n'y avait pas moyen d'aller à l'appartement des femmes, d'après tout ce que j'ai vu, tout était en feu.

" Il n'y avait pas assez d'eau et nous étions obligés d'attendre longtemps, et, sui-

vant moi, si nous eussions eu de l'eau en quantité, nous aurions pu éteindre le feu.

" Je ne puis pas former d'opinion sur les causes de l'incendie.

" Je pense que lors même que nous aurions pu sauver la prison, il aurait toujours été trop tard pour sauver les prisonnières, parce qu'elles auraient été suffoquées auparavant."

Le déposant ne dit rien de plus.

" Assermenté par devant moi à Sainte-Scholastique, ce vingt-neuvième jour de juillet mil huit cent soixante et quatre, et le déposant a signé avec moi, dit coronaire, après lecture faite."

Signé : ANTOINE LECLAIRE.

Signé : J. A. MIGNAULT, Coronaire, district de Terrebonne.

A. Girovard, Député-coronaire.

Aujourd'hui, vendredi après-midi, les témoins suivants sont entendus sous serment en présence du coronaire de ce district et du corps du jury assemblée pour s'enquérir des causes de mort de Julie Vannier, épouse de Christophe Richer, de Casildée et Herminie Richer, ses deux filles, lors de l'incendie du palais de justice du village de Sainte-Scholastique, dans le district de Terrebonne.

William Henry Quinn, gôlier pour le district de Terrebonne, après avoir déposé serment sur les Saints Evangiles, déclare et sa déposition se résume à ceci :

" Qu'il était gardien de la prison le vingt-six au soir et qu'il occupait cette place depuis le mois de décembre 1861.

" Qu'il avait des règlements par écrits fournis par le shérif pour l'administration de la prison, mais qu'il ne peut produire.

" Qu'il était à peu près minuit et dix lorsqu'il a été éveillé par les cris de sa servante qui criait au feu.

" Son opinion est que le feu a pris dans la cuisine, qu'il a fait tous ses efforts pour sauver les prisonniers, qu'il n'avait pas sa clé sous sa main, qu'il a été obligé de demander celle de M. Raby.

" Il pense de plus que c'est le fait d'un incendiaire touchant la bâtisse, parce qu'il n'y avait pas eu de feu depuis cinq heures de l'après-midi, mais il n'a vu personne dans la soirée qui a pu lui faire croire que c'est la main d'un incendiaire.

" Avec la clé du shérif, je suis allé pour faire sortir les prisonnières, mais il était trop tard ; nous n'avons pu sauver que les trois hommes et les trois femmes qui péri dans les flammes. J'aurais pu sauver quelques prisonniers au premier moment du danger, mais je ne pensais pas le danger si imminent."

Et le reste de sa déposition se résume à dire qu'il n'y avait pas d'eau dans le puits, que s'il y eut eu des échelles et de l'eau à temps, la bâtisse aurait pu être sauvée ainsi que les prisonniers, il dit aussi qu'un des prisonniers avait été par lui recommandé d'être surveillé, parce qu'on avait trouvé sur lui quelques outils qui pouvaient l'aider à le faire évader.

Et le témoin déclare ne rien connaître autre chose.

Signé : J. A. MIGNAULT

Coronaire, district de Terrebonne.

A. Girovard, Député-coronaire.

Eliza Lane, épouse de William Henry Quinn, après avoir fait serment sur les saints

Evangiles, et résidant dans la bâtisse du gouvernement à Sainte-Scholastique, dépose :

" Sa déposition prouve qu'il n'y avait pas de feu dans la cuisine à onze heures lorsqu'elle y est allée sans chandelle, qu'elle pense que c'est à main d'un incendiaire qui a mis le feu, qu'elle a fait tout ce qu'elle a pu pour sauver les prisonnières et elle juré qu'ils ont péri dans les flammes.

Et la déposante ne dit rien de plus.

Signé : J. A. MIGNAULT.

Coronaire, district de Terrebonne.

A. Girovard, Député-coronaire.

Rebecca Henderson, servante chez M. Quinn depuis plusieurs années, après avoir prêté serment, dépose et voici le résumé à peu près de sa déposition :

" Je me suis éveillée la première, j'ai senti de la fumée en m'éveillant, je suis descendu à la cuisine, j'ai aperçu le feu dans une armoire, je suis aussitôt montée en criant au feu, au feu, il était onze heures et demie dans le temps, elle déclare qu'il n'y a pas de cendre de placée dans un baquet de bois, mais dans une chaudière de fer et placée dans une des cellules, que cette cendre était froide et qu'elle l'a prise dans sa main, qu'il n'y a pas eu de feu de la soirée dans la cuisine."

Et la déposante ne dit rien autre chose.

Signé : J. A. MIGNAULT.

Coronaire, district de Terrebonne.

A. Girovard, Député coronaire.

Charles Mercil, écuyer avocat, de Sainte-Scholastique, étant assermenté, dépose et dit :

" Le soir qui a précédé l'incendie, je suis allé en compagnie de Mme Mercil, chez M. Quinn, où nous avons fait la valée dans le salon du géolier. Il était environ dix heures et un quart lorsque nous sommes partis, tout m'a paru dans un ordre parfait, et M. Quinn était bien sobre, il a même refusé de rendre un verre de liqueur que lui offrait sa dame en même temps qu'à nous. Je le connais depuis longtemps et il est mon ami. Je sais qu'il prenait des boissons fortes, mais je ne pense pas que cela l'empêchât de bien remplir sa charge.

Et le déposant déclare ne rien connaître autre chose.

Signé : J. A. MIGNAULT.

Coronaire, district de Terrebonne.

A. Girovard, Député-coronaire.

Plusieurs autres témoins ensuite sont entendus, les uns, M. Alfred Trudel, qui prouve que c'est lui qui est entré à la parterre des hommes et a brisé les serrures ; Benjamin Aubry qui est aussi entré ; Eustache Charlebois, fils, qui a cassé les cadenas des cellules des hommes ; Olivier Laforest et sa femme Marceline Gratton, qui déclare en leurs fonctions d'aubergistes n'avoir rien vu prendre à M. Quinn durant la soirée, qu'un verre de boisson douce, et Germain Raby, qui a été averti par le géolier vers onze heures et trois quarts, qui lui a demandé sa clé, disant qu'il n'avait pas la sienne, que le tourne-clés avait été engagé et accepté par lui, comme adjoint, et il pense bien qu'il était capable de remplir cette charge ; à son arrivée à l'incendie il se rendit dans son bureau pour sauver ses papiers, laissant toutes

FEUILLETON.

EDWARD BLACKFORD,

Ou la Malédiction d'une folle.

EPISODE DE L'HISTOIRE D'ANGLETERRE DU XVIIIÈME SIÈCLE.

CHAPITRE XII.

(Suite.)

Deux ans s'étaient écoulés depuis le retour de Charles II, lorsqu'un jour la reine-mère fit avertir Edward qu'elle avait à lui parler. Le jeune homme se rendit sur-le-champ dans le salon de la princesse.

" Blackford, lui dit-elle, vous avez sans doute entendu parler du prochain mariage de mon fils avec l'infante de Portugal, dona Caterina. J'ai écrit au roi à votre sujet ; il m'a répondu qu'il consentirait avec plaisir à vous nommer vice-chambellan de la reine, et qu'il vous attendait pour vous remettre votre brevet. Dona Caterina est catholique ; elle ne pourra être que flattée d'avoir un serviteur anglais qui professe la même foi qu'elle, et je ne doute pas que plus tard elle ne cherche à vous asseoir dans le monde une posi-

tion aussi honorable que digne de vous.

Cette nouvelle causa tant de plaisir à Edward qu'il ne fit que balbutier quand il voulut remercier sa protectrice.

" C'est bien mon enfant, reprit la reine en interrompant le jeune homme, allez vous préparer à votre départ. Dona Caterina n'est pas encore arrivée en Angleterre ; mais vous pourrez, en attendant, voir votre oncle, qui, depuis si longtemps, soupire après votre retour, sans espoir de vous placer convenablement. Il ignore encore votre nomination."

Malgré son empressement à faire ses préparatifs, Edward vit son départ retardé d'une huitaine de jours, par suite des invitations qu'il recevait de tous ses amis et qu'il ne pouvait refuser. Enfin il partit pour Boulogne, où il s'embarqua.

CHAPITRE XIII.

Quelle courte que fût la traversée, elle ne fut pas sans danger : car il s'éleva une tempête qui poussa le bâtiment assez haut dans la Manche. Après avoir été longtemps le jouet de vagues, il entra dans l'embouchure de la Tamise. Edward sauta à terre avec beaucoup de satisfaction, lous un cheval, et se hâta d'aller rejoindre son oncle, qui avait

été obligé d'établir son domicile dans une vieille maison appartenant au domaine de Thornfield et que le nouveau propriétaire du château lui avait abandonnée.

" Edward ! mon cher enfant ! s'écria le baronnet en lui serrant la main avec tendresse, je suis heureux de te revoir. Te voilà devenu homme ; il est triste seulement que l'on sache si peu apprécier ceux qui ont la volonté et la force de défendre la bonne cause. On a été ingrat envers moi, mon cher Edward ; le roi a dédaigné mes offres et mes prières, et je crois que tu n'as pas à te flatter de la protection de sa mère.

" Pardonnez-moi, mon oncle ; et c'est parce que sa bonté pour moi n'est pas restée inefficace que je suis revenu en Angleterre."

Alors il raconta l'heureux succès de l'intervention de la reine-mère en sa faveur.

" Allons, tant mieux, reprit le baronnet ; peut-être un jour la justice finira par reprendre ses droits, et je rentrerai en possession de mes domaines..."

" Edward, si tu es curieux de voir Thornfield et les belles choses qu'y ont faites les Têtes-Rondes, nous sortirons aussitôt après dîner.

" Bien volontiers, mon oncle," répondit le jeune homme ; puis il se rendit

avec le baronnet dans la salle à manger ; où le dîner était déjà servi.

En arrivant au château de Thornfield, Edward le trouva dans un état de dévastation presque complète. Quoique l'acquéreur n'eût payé qu'un faible acompte sur le prix de son acquisition, et que la dissolution du gouvernement protectoral laissât à personne le droit d'en exiger le surplus, non seulement il avait refusé de restituer le domaine à l'ancien propriétaire, mais il avait même commencé à en démolir une grande partie pour la reconstruire sur un nouveau plan. A la vérité, on avait obtenu un arrêt pour mettre un terme à ces dégradations ; mais le détenteur savait si bien user des ressources de la chicane, qu'il s'était jusqu'alors maintenu en possession du château. La plupart des fermiers profitaient de ces contestations pour ne payer leurs loyers à aucune des deux parties ; cependant quelques uns, par sentiment d'honneur et par suite de l'ancien attachement qu'il conservaient à sir Henry, versaient régulièrement entre ses mains le montant de leur fermage.

Edward vit avec beaucoup d'intérêt tous les appartements de la maison qu'il avait autrefois habitée. Il s'arrêta quelque temps dans la grande salle ; le silence et la désolation y régnaient

alors. Edward se rappela le moment où elle retentissait des clameurs forcées des Côtés-de-Fer de Cromwel, et ce contraste lui causa une profonde émotion. Il lui semblait encore voir les figures féroces des soldats parlementaires, lorsqu'avec la témérité de la première jeunesse, il avait décoché une flèche contre leur colonel. Il ne put même refuser un soupir un destin de cet officier, en se rappelant les marques de bonté qu'il en avait reçues, et l'exil auquel il s'était volontairement condamné lors de la Restauration.

Le jour commençait à baisser quand ils sortirent du château et rentrèrent dans la forêt.

" Reposons-nous un instant sous ce chêne, dit le baronnet, en s'asseyant au pieds de l'arbre qu'il montait. Le chêne est le favori de tous les Cavaliers."

Puis, jetant un regard douloureux du côté de son ancienne demeure, dont on distinguait avec peine les tours et les murailles à travers l'obscurité croissante :

" Voilà, dit-il, l'antique Thornfield ; mais ce n'est plus qu'un cadavre.

" Chassez ces sombre idées, mon oncle, dit Edward, et livrons-nous à l'espérance. Vous obtiendrez justice ; le cor du chasseur retentira de nouveau

Le Franco-Canadien.

ST. JEAN, 5 AOUT 1864.

Changements Constitutionnels.

Nous avons indiqué, dans un numéro précédent, quelles sont les bases sur lesquelles les membres de la coalition actuelle ont fondé leur alliance. Nous avons dit que les conditions fondamentales de cette alliance ont été clairement établies dans les explications ministérielles données à la fin de la dernière session et que ces conditions, auxquelles toutes les parties au pacte se sont solennellement engagées, sont la confédération des provinces avec la représentation basée sur la population dans la branche populaire de la législature fédérale. Un organe ministériel est venu apporter une nouvelle preuve de ce que nous avançons et ceux qui auront oublié ou mal interprété la teneur des explications en question ne pourront se permettre un doute quand ils auront lu l'extrait suivant du Globe de Toronto, organe de M. Brown. " Dans le projet proposé, dit ce journal dans son numéro du 25 juillet, il y a plusieurs points qui ne sont pas encore réglés, mais celui de la base de la population dans l'Assemblée fédérale n'en est pas un. Dans ce corps, le Haut-Canada aura une représentation plus nombreuse, ce à quoi sa population plus nombreuse lui donne droit. C'EST UNE MATIÈRE QUI EST CLAIREMENT COMPRISE DE TOUTES LES PARTIES." Nous mettons cette dernière phrase en capitales afin qu'elle frappe les sens si non le bon sens des moins clairvoyants. Après cette déclaration catégorique de leur confrère et ami, les feuilles ministérielles qui ont prétendu que MM. Taché et Cartier n'accorderont pas la représentation d'après la population, n'ont plus qu'une alternative, celle de dire que leur susdit confrère et ami est un effronté menteur ou d'avouer qu'elles ont, elles mêmes, trompé le public. Et quand à cette partie du public Bas-Canadien qui ne voit rien, qui n'entend rien et qui ne jure de rien que par ces véridiques feuilles, nous lui conseillons de réfléchir un peu à toutes ces contradictions.

Sans rien admettre des actes et des compromis de leurs chefs, sans se prononcer ni pour ni contre la confédération, sans même avoir l'air de se douter que leurs patrons se sont solennellement liés à faire prévaloir cette forme de gouvernement avec la représentation d'après la population par base, les organes en question laissent percer d'une manière indirecte leur approbation du marché infâme qu'ils n'osent avouer ouvertement, et sont unanimes à en discuter les clauses dans un sens favorable. C'est ainsi qu'ils nous disent que la confédération rendra le Bas-Canada à lui-même; lui donnera le privilège de se gouverner dans toutes les choses qui concernent la liberté, la vie, la prospérité de ses citoyens et la colonisation de ses terres incultes; le mettra en pleine possession de ses droits; et lui permettra de régler à volonté son existence intérieure et son économie sociale, civile et religieuse; enfin, que le gouvernement fédéral ne s'occupera que des intérêts communs à toutes les provinces, laissant chaque province en parfaite liberté de régler ses affaires locales et intérieures à sa guise, et qu'en conséquence la représentation d'après la population,

appliquée au système fédéral, ne peut, en aucune façon, préjudicier aux intérêts du Canada-Français.

Ce sont à peu près ces arguments qui font le fond des écrits ministériels sur les réformes constitutionnelles en voie d'organisation; le public sensé et réfléchi jugera facilement de leur valeur. Il comprendra sans peine que, dans cette organisation, le pouvoir fédéral sera tout et le pouvoir local à peu près rien. Toutes les ressources du pays seront entre les mains du premier de ces pouvoirs et il en disposera au gré de sa majorité qui sera Haut-Canadienne dans une des branches de la législature et antipathique au Bas-Canada dans les deux. De même que l'argent est le nerf de la guerre, il est aussi le clef de toute organisation politique et sans lui, c'est-à-dire, sans un contrôle suffisant sur les revenus provinciaux et sur leur distribution, le Bas-Canada, avec tous les magnifiques privilèges qu'on lui fait espérer, sera complètement à la merci de ses ennemis. Le partage et l'appropriation des deniers publics se feront selon les caprices, les préjugés ou la cupidité d'une majorité hostile à nos intérêts et il faudrait supposer aux représentants de nos provinces-scènes un désintéressement tout-à-fait inusité, de nos jours, dans un corps politique, pour croire qu'ayant la haute main sur le trésor, ils ne seraient pas un peu tentés de s'en faire la part du lion.

C'est une chose bien comprise et que nos compatriotes d'origine étrangère ne se donnent pas même la peine de cacher, que leur objet principal, dans tous les remaniements et changements constitutionnels dont ils tentent l'exécution, c'est la parfaite assimilation des deux races qui se partagent le sol de l'Amérique Britannique et, par conséquent, la complète absorption de la plus faible par la plus forte. Cette idée, comme on le sait, n'est pas d'hier; elle date des premiers temps de l'occupation Britannique et elle a constamment fait la préoccupation de la portion anglaise de nos hommes publics. L'esprit britannique s'accommode difficilement d'une rivalité, son penchant naturel pour la domination lui fait détester tout ce qui lui oppose le moindre obstacle. Or la vue de cette noble et courageuse population qu', sans autres ressources que celle de sa propre énergie, a bravé pendant cent ans tous ses efforts combinés; a constamment grandi sous les plus cruelles adversités, sans que rien ne pût arrêter sa marche progressive; le spectacle de cette poignée de vaincus qui, dans l'espace d'un siècle, a pris, malgré ses entraves, les proportions d'une nationalité, — au lieu d'attirer son admiration et sa sympathie, a irrité plus que jamais sa susceptibilité jalouse et lui a fait rechercher d'autres moyens d'extermination.

Tant que les efforts de l'envahisseur se sont traduits par une agression ouverte, la nationalité canadienne n'a pu être ébranlée et elle a tenu tête à tous les orages; mais le jour vint enfin où, désespérant de nous réduire par la force, on eut recours à la ruse et à l'intrigue. L'acte d'union inaugura ce nouveau système et, sous la douce influence du pouvoir, l'on réussit à amolir et à gagner des cœurs que la persécution n'avait fait qu'affermir. " Donnons aux hommes politiques du Canada-Français, disait-on en Angleterre, l'espoir de pouvoir atteindre aux plus hautes dignités administratives, tentons les par de belles promesses, laissons les entrevoir dans l'avenir, pour prix de

leur attachement, des titres d'annoblissement et l'écusson de Baronnet, et leur concours est à nous." La suite a prouvé que ces prévisions, quelque injurieuses qu'elles fussent pour nous, étaient bien fondées pour un certain nombre de nos hommes publics. La ruse eut l'effet désiré et la défection commença. Tous les esprits un peu clairvoyants avaient prévu les effets pernicieux de l'acte d'union; un grand nombre lui offrirent une résistance énergique et déterminée; d'autres ne purent tenir contre la tentative qui leur était si habilement offerte, et par leur adhésion au nouvel état de choses, consacrèrent leur trahison et contribuèrent au choc le plus sérieux que l'on eut encore donné à notre nationalité. Au nombre de ceux-ci fut l'Hon. M. Taché, alors membre du Conseil Spécial.

(A continuer.)

Une question importante.

On demande à M. Canchon de décider lequel des deux est plus blâmable, de celui qui a mérité le titre de casseur de vitres à quinze ans, ou de l'homme fait qui par les exploits que tout le monde connaît a mérité le titre de chevalier des rideaux, après s'être acquis celui d'honorable ?

Cette question une fois tranchée pourrait faire cesser les personnalités qui se lisent dans une certaine feuille de Québec. Pour nous, nous croyons sincèrement que celui qui en veut beaucoup aux rideaux peut casser les vitres pour les avoir !!!

COMTÉ JACQUES CARTIER.

Nous apprenons avec plaisir que l'on doit présenter une requête au Dr. Pilet de Ste.-Geneviève le priant de se porter candidat à la prochaine élection de ce comté dont le siège est devenu vacant par la nomination de l'ex-représentant au poste d'inspecteur de Prison. Le Dr. Pilet que nous connaissons personnellement est un homme doué d'une indépendance de caractère telle, que les pures considérations de partis ne sauraient l'influencer en aucune circonstance.

Nous apprenons qu'un nouveau bureau de Poste a été récemment établi au village de Richelieu, dans la paroisse St. Mathias, vis-à-vis Chambly. Les lettres et papiers pour cette localité devront à l'avenir être adressés au village de Richelieu au lieu de St. Mathias comme ci-devant.

NOUVELLES D'EUROPE.

Cap-Race, 30 juillet. Le Bremen parti de Southampton le 20 est arrivé à midi. Dans la Chambre des Lords, le 18, Lord Brougham a présenté une requête de la Jamaïque sur l'augmentation de la traite de Cuba. Il a dit que l'Espagne avait violé ses promesses. Le Comte de Malmebury a proposé le rappel de l'acte d'Aberdeen. Dans la Chambre des Communes, M. Osborne a attiré l'attention sur les relations de l'Angleterre avec le Brésil, et a fait remarquer que l'Angleterre seule n'avait pas de traité avec ce gouvernement. Il a demandé avec instance le rappel de l'acte d'Aberdeen. Lord Palmerston fait connaître que le gouvernement s'occupait, avec le secours du Roi de Portugal, de rétablir les relations diplomatiques. L'emprunt confédéré avait baissé de deux centins, par l'effet de l'anxiété générale sur

les résultats de l'expédition des Confédérés dans le nord.

Le 17, les Autrichiens ont pris possession de l'Ile Foth, située à l'Ouest du Schleswig.

Le roi Léopold a laissé Bruxelles pour aller faire une visite à Naples.

Le Moniteur assure que les négociations pour la paix entre le Danemark, la Prusse et l'Autriche auront lieu à Vienne.

Le Constitutionnel dit que l'admission de Danemark dans la Confédération Germanique troublerait l'équilibre européen, et que par conséquent, cette admission est impossible.

Les propositions faites par le Danemark aux Cours de Berlin et de Vienne ont été suivies d'une suspension d'armes sur la terre et sur mer jusqu'au 31 courant. En même temps le Danemark a été requis d'envoyer immédiatement un ministre plénipotentiaire à Vienne, afin d'en venir à une entente.

Un engagement a eu lieu le 14, à Fort entre les alliés et les vaisseaux de guerre Danois.

Le steamer David, parti de Liverpool le 21 et de Londonderry le 22 est arrivé.

La Banque East of England a cessé ses paiements, avec un passif de £600,000.

Le roi des Belges est arrivé à Paris. L'Empereur Napoléon a invité toutes les puissances à assister au congrès qui aura lieu dans le but de régler les communications télégraphiques en Europe.

Pointe aux Pêres, 3.—Le St. David, parti de Liverpool le 21 au midi, est arrivé. Le City of London est arrivé à Liverpool le matin du 21.

Le Duc de Newcastle est beaucoup mieux. Plusieurs journaux Anglois discutent, sur un ton ami, la crise canadienne.

Le gouvernement français a envoyé une circulaire à toutes les puissances, les invitant à prendre part au Congrès international qui sera tenu l'automne prochain, pour y établir un code devant régler toutes les communications télégraphiques en Europe.

Le roi des Belges est arrivé à Paris le 20 et est allée visiter l'Impératrice à St. Cloud. On dit qu'il est venu dans l'intention de négocier le mariage du Comte de Flandres avec la princesse Anne Murat.

On affirme que l'Empereur Napoléon ira probablement à Bade, pour y avoir une entrevue avec le roi de Prusse.

Garibaldi est parti d'Ischia le 19 pour Caprea. Sa santé est mauvaise.

Les danois ont levé le blocus des ports allemands le 21 juillet.

Un journal semi-officiel de Berlin dit qu'un sérieux échouffourée avait eu lieu entre des troupes prussiennes et hanovriennes. Ces derniers auraient été, paraît-il, les agresseurs.

Faits Divers.

Pic-Nic de MM. les élèves de l'Université Laval.— Nous apprenons avec plaisir que nos amis MM. les élèves de l'Université Laval se sont rencontrés mercredi dernier, 3 août, à la montagne de Belœil. Ils ne pouvaient pas choisir un lieu plus charmant pour un rendez-vous; aussi, nous apprend-on, qu'ils s'y sont parfaitement amusés.

Nous aimons beaucoup à voir les jeunes gens ainsi fraterniser ensemble; la concorde et l'union dans les rangs de notre jeunesse sont des garanties pour l'avenir. Nous félicitons donc cordialement nos amis universitaires, les engageons à répéter chaque année ce picnic qu'ils ont inauguré avec tant de bonheur mercredi dernier.

—Le trois août vers onze heures A. M., au moment où le train venant d'Island Pond passait sur le pont de Belœil, à l'entrée du pont lévis, un passager au nom d'Anderson, venant de New-York, et qui se trouvait sur la plate forme ayant étendu le bras en dehors fut frappé et tomba dans la rivière. On le vit surager quelques instants, puis enfoncer sous l'eau. On ne put le retirer assez vite pour lui sauver la vie. Il était accompagné d'un enfant de cinq ou six ans.

autres occupations de côté, c'est à peu près le résumé de sa déposition.

Le jury s'étant réuni dans la salle des libérations, a rendu le verdict suivant sur la mort de Julie Vannier, Casildée et Hermine Richer, ses deux filles, lors de l'incendie du palais de justice du village de Sainte-Scholastique, dans le district de Terrebonne.

Signé: J. A. MIGNAULT, Coronaire, district de Terrebonne.

A. Girouard, Député coronaire.

Enquête authentique, tenue au village de Ste. Scholastique, dans le district susdit, le vingt-septième jour de juillet de l'année mil-huit-cent-soixante-et-quatre, dans la vingt-septième année du règne de Sa Majesté Victoria, reine de la Grande-Bretagne et des provinces Unies d'Irlande, d'Ecosse et des possessions britanniques en Amérique.

Pardevant moi, Joseph A. Mignault, Coronaire de Notre Souveraine Dame la Reine, pour le district susdit, pour le comté susdit, sur l'inspection des corps de Julie Vannier, épouse de Christophe Richer, de Casildée Richer et d'Hermine Richer, ses deux filles, sous le serment de François Gauthreau, président du jury suivant: Isidore Lafleur, Antoine Laacroix, Louis Giroux, Joseph Limoges, Napoléon Dagenais, Isidore Hamelin, Louis Corbeille, Louis Lacha pelle, Augustin Gauthreau, Charles Rochon et Stanislas Ethier, hommes bons et qualifiés de la paroisse et district susdits, dans le comté susdit, lesquels, ayant prêté serment et étant chargés de s'enquérir de la part de Notre Souveraine Dame la Reine Victoria, quand, où, comment et de quelle manière sont morts les dites Julie Vannier, épouse de Christophe Richer, Casildée Richer et Hermine Richer, ses deux filles, lors de l'incendie de la prison de Sainte-Scholastique, arrive le vingt-six au soir courant, de son serment, d'après les témoignages qu'ils ont pu se procurer et entendre ce qui suit: " D'après notre opinion il y a eu grande négligence de la part du géolier en ne secourant pas les prisonniers avant de prendre les moyens de sauver les bâtisses et n'ayant pas sa clef sous sa main. Il y a eu indifférence de la part du sheriff, en allant à son bureau pour sauver ses papiers avant, que de voir au moyens les plus sûrs pour sauver les prisonniers.

" Nous sommes bien portés à croire que l'incendie est arrivé par accident.

" Le tourne-clef a bien manqué à son devoir, en allant parcourir le village et même passer une demi-heure avec le fils du bedeau à sonner la cloche, tandis que son devoir était de faire tous ses efforts pour sauver les prisonniers.

" Nous certifions que les trois victimes, Julie Vannier épouse de Christophe Richer, Casildée Richer et Hermine Richer, ses deux filles ont péri dans les bâtisses du gouvernement, au village de Sainte-Scholastique, le vingt-sixième jour de juillet courant par suffocation."

Ainsi les jurés sous leur serment disent: " Que les dites Julie Vannier, épouse de Christophe Richer, Casildée Richer et Hermine Richer, ses deux filles, sont mortes par suffocation.

" En foi de quoi, le susdit Coronaire ainsi que les jurés susdits ont souscrit cette enquête et ont posé leurs sceaux, le vingt-neuvième jour de juillet courant, en l'année mil-huit cent soixante et quatre, au village de Ste. Scholastique, et les jurés à l'exception de huit ont signé avec moi dit Coronaire, et les autres ont fait leur marque ordinaire d'une croix, après lecture faite, signés: François Gauthreau, président, Joseph Limoges, Napoléon Dagenais, Augustin Gauthreau, Louis Lachapelle, Louis Giroux, Stanislas Ethier, Isidore Lafleur, Antoine Laacroix, Isidore Hamelin, Louis Corbeille, et Charles Rochon.

" Vrai copie de la minute demeurée en mon pouvoir pour être remise au Greffe de la paix.

" JOSEPH MIGNAULT, Coronaire du district de Terrebonne."

gaiment dans les cours et dans la forêt de Thornfield.

—C'est ce qui arrivera quand tu seras à même d'exposer au roi les injustices dont j'ai été la victime. Nous ferons reparer le toit, et alors...

—Non! non! s'écria une voix sôpulerale; jamais, jamais un toit ne couvrira plus la maison du sacrilège.

—Encore l'Esprit noir! dit sir Henry en se levant. Allons, Edward, cours après lui.

—Mon oncle, répondit Edward, en retenant Talbot qui voulait exécuter l'ordre du baronnet, ne lui faisont aucun mal. C'est Mary, la fille; mais, toute folle qu'elle est, elle a pris ma défense contre ceux qui en voulaient peut-être à ma vie.

—Sir Henry, continua la voix mystérieuse, pour punir le sacrilège commis dans ces murs, il faut qu'ils soient détruits et qu'il n'y reste pas pierre sur pierre.

Un léger bruit dans les broussailles succéda à ces paroles; et quand Edward eut Mary assez loin, il pria son oncle de lui dire quel était ce sacrilège dont elle parlait toujours.

" Tu le sauras plus tard, mon enfant, répondit le baronnet. Retournons chez nous, car il fait nuit; et quoique je ne crains pas l'effet des malédictions

dont cette forêt a retenti si souvent, je ne sais ce que j'éprouve toutes les fois que je les entends."

En rentrant dans le vieux bâtiment où nous avons dit que sir Henry avait été obligé d'établir sa demeure jusqu'à ce qu'il eût repris possession de Thornfield, Edward reçut une lettre du secrétaire du roi, dans laquelle on lui annonçait l'arrivée de l'infante de Portugal, et on l'avertissait de se rendre immédiatement à son poste.

"Ainsi donc, nous allons encore nous séparer! dit le baronnet avec une émotion visible.

—Mon oncle, dit Edward en l'interrompant, soyez persuadé que le roi vous rendra justice et que vous ne serez pas toujours délaissé. Ecrivez-lui encore une fois; peut-être, en recevant votre lettre de la main de la reine, à laquelle je la remettrai, la lira-t-il; car je doute qu'il ait la ceilles que vous lui avez envoyées jusqu'à ce jour.

—Tu as une bonne idée, Edward, et je veux la suivre. J'écrirai ce soir même avant de me coucher; si cette lettre me prend trop de temps sur mon sommeil, eh bien! je dormirai demain après ton départ."

Comme il se l'était proposé, sir Henry se mit aussitôt à son bureau; et après avoir recommencé plusieurs fois,

il termina sa lettre lorsque le jour commençait déjà à paraître.

Quoique fatigué d'un travail auquel il n'était guère habitué, il parut le lendemain d'aussi bonne humeur qu'il avait dormi toute la nuit. Il déjeuna avec son neveu, et voulut l'accompagner avec Talbot jusqu'à la grande route.

"Mon cher Edward, lui dit le baronnet en l'embrassant, nous ne savons pas quand nous nous reverrons; un pressentiment, dont je ne puis me défendre, me dit que tu éprouveras encore bien des traverses avant d'arriver au terme où je voudrais te voir. Mais n'oublie pas que tu appartiens à la famille des Blackford, et que, pour être digne du nom que tu portes, tu ne dois pas te laisser entraîner à une vie molle et efféminée, comme la plupart des favoris de la cour. Tes sentiments religieux dont je connais la sincérité, te sauveront des pièges qu'on tendra à ta faiblesse, et un jour tu relèveras le nom des Blackford, comme j'espère relever les murs de leur beau domaine. Adieu, Edward, et ne m'oublie pas."

Le jeune homme voulut répondre, mais les pressentiments de son oncle avaient gagné son âme; il ne put articuler un mot. Sir Henry le pressa encore une fois contre son cœur, et ils se

détournèrent pour se cacher l'un à l'autre l'émotion qu'ils éprouvaient.

Ils se séparèrent enfin. Edward, abandonné à lui-même, tourna ses pensées vers le Ciel; et, par une prière fervente, il se recommanda aux soins de la Providence et à la protection de la mère de Dieu, à laquelle il avait toujours eu la plus tendre dévotion.

CHAPITRE XIV.

Quand Edward arriva à Hampton-Court, il reçut de l'huissier de la chambre de Sa Majesté le brevet de sa nomination, et comme la reine venait de partir avec toute sa suite pour faire une promenade, cet officier profita de l'occasion pour l'instruire de ses devoirs et lui montrer les appartements du palais.

Edward finissait à peine la visite des appartements quand on vint le chercher pour le présenter à la reine, qui avait fini sa promenade. Il avait déjà entendu parler de sa laideur, il s'était fait une idée si sombre de son caractère qu'il ne fut pas moins surpris de son extérieur que de la courtoisie avec laquelle elle le reçut. Dona Caterina n'était pas en effet entièrement dépourvue de beauté; la rectitude de son jugement et sa bonté d'âme prétaient des charmes à sa conversa-

tion, et plus on la connaissait, plus on était frappé de ses qualités aimables.

Elle dit à Edward qu'elle remerciait le roi de lui avoir donné un vice-chambellan dont les services lui seraient agréables, et elle ajouta que, comme il devait être fatigué de la route qu'il venait de faire, elle l'invitait à prendre tout ce jour pour se reposer.

Le lendemain Edward entra en fonctions; dès lors il s'acquitta de tous les devoirs de sa place avec d'autant plus de zèle et d'assiduité, que la reine le traitait avec plus de bonté et d'affabilité. Indépendamment de l'intérêt particulier dont elle l'honorait, il ne pouvait qu'être touché du sort de cette princesse infortunée: car le roi semblait l'avoir épousée seulement par des vues politiques, et déjà il la négligeait honteusement.

L'humiliation que l'infante devait éprouver de cette indifférence, pressenti immédiatement après son mariage; la manière dont les courtisans la tournaient en ridicule; l'isolement où elle vivait au milieu d'un peuple étranger, dont elle ne connaissait pas même la langue, et à la majorité duquel sa religion était odieuse, tout en un mot, courait à faire naître dans le cœur du vice-chambellan ce dévouement respectueux dont un cœur noble ne sau-

Effets de la foudre. — Durant la tempête de samedi soir la grange de M. Chapman, Pointe-Lévis, a été frappée par la foudre, et sur deux chevaux qui s'y trouvaient, l'un a été tué par le fluide électrique, qui a aussi endommagé un peu l'étable.

Pendant le même orage qui est aussi passé sur la Rivière du Loup, Jacques Morin, fils de St-Arène, se rendait en voiture chez lui avec sa femme et un jeune enfant lorsque la foudre éclata au-dessus d'eux, tuant instantanément l'enfant dans les bras de sa mère et infligeant à cette dernière une blessure au pied qui nécessita l'amputation d'un orteil, opération qui fut faite par le Dr. Kinfret. Ce dernier craignit dimanche que cette amputation ne fut suffisante et qu'il faudrait peut-être en faire une seconde au membre blessé tant les douleurs que la femme éprouvait étaient atroces.

Accident à Beauport. — Lundi de la semaine dernière trois hommes étaient occupés à travailler au jardin de l'asile des aliénés de Beauport, les autorités de l'asile ayant l'habitude de laisser travailler les malades tranquilles pour leur procurer une récréation. Après avoir travaillé pendant quelque temps, ils s'assirent pour se reposer, et deux autres malades qui se trouvaient là l'un nommé Boileau et l'autre James Connolly, s'élançèrent ensemble pour s'emparer d'un pie planté en terre par les premiers travailleurs. En arrivant au pie, Connolly s'embarassa les pieds et tomba sur la pointe du pie, qui lui entra dans le ventre et lui fit une effroyable blessure. Le Dr. Landry accourut aussitôt pour lui donner ses soins, mais inutilement; car il expira au bout de trois jours d'atroces douleurs. — Pays.

— On vient de publier l'état civil de Paris agrandi, pour l'année 1863. Il en résulte qu'il est né en cette année 52,312 enfants dont: garçons, 26,505; filles, 25,507. Le chiffre des décès a été de 42,185, et l'excédent des naissances sur les morts de 10,227 individus.

Il a été célébré 15,916 mariages. La population des vingt arrondissements au dernier recensement était de 1,696,141 individus.

— Sous ce titre: Un nouveau vaisseau de guerre, on lit dans le journal l'Invention:

On s'efforce depuis longtemps de perfectionner les engins de guerre, soit en créant des armes nouvelles soit en construisant des vaisseaux bardés de fer, à l'épreuve des projectiles de toutes sortes.

Un inventeur en examinant la conformation des crabes que l'on rencontre sur les côtes de New-Jersey, vient de construire un engin de guerre qui pourra détruire les navires les mieux cuirassés.

La forme de cet engin est celle d'une tortue; il est recouvert d'une épaisse carapace, et armé à l'avant d'un éperon; le moteur est placé sous la carapace, les organes propulseurs, en forme de pattes, sont aussi cachés et à l'abri de tout projectile, un appareil particulier lui permet de s'enfoncer dans l'eau et de remonter à la surface.

Enfin, en ajoutant sur la carapace un canon tournant, une cheminée et une cabine pour un pilote, on constitue un engin de guerre terrible, auquel les vaisseaux les mieux cuirassés ne pourront résister.

Fait curieux. — Nous lisons dans un journal de Paris: Une jeune fille de dix-neuf ans, nommée Rosalie V..., employée chez les époux S..., rentiers, accourait hier vers sept heures du matin dans la chambre de ses maîtres en criant qu'on venait de l'assassiner. Elle était en costume de nuit; ses vêtements étaient couverts de sang et elle paraissait en proie à une agitation extraordinaire. On se hâta d'avertir la police, qui ne tarda pas à reconnaître qu'il n'y avait eu de tentative d'assassinat d'aucune espèce.

Un médecin qui avait été amené examiner la jeune fille, dont le sang coulait toujours sur les vêtements, et se convainquant que la domestique avait été en proie à un violent cauchemar et qu'il avait sous les yeux l'un des phénomènes les plus rares de la pathologie, celui de la sueur de sang. Une médication appropriée eut raison de cette hémorragie.

Les annales médicales renferment divers exemples de ces exsudations sanguines. L'un des plus remarquables se rapporte aux deux jeunes filles connues dans la science sous le nom de *stigmatisées du tyrol*, lesquelles présentaient à la paume des mains, des pieds et aux flancs, c'est-à-dire aux parties correspondantes aux cinq plaies de Notre Seigneur Jésus-Christ des hémorragies qui se reproduisaient à la suite d'extases prolongées.

Les sueurs sanguines, déterminées soit par une vive frayeur, soit par diverses autres circonstances, ont pour siège les glandes de la peau et peuvent être mises à côté des larmes de sang. Au point de vue pathologique, elles n'ont donc rien d'extraordinaire, et l'expression proverbiale *se sang et eau* doit être considérée, non comme une figure de rhétorique, mais comme la représentation d'un fait réel et rigoureusement constaté.

rait se défendre à l'aspect d'un être souffrant des infortunes imméritées, et surtout quand cette victime de l'injustice est une femme et une reine.

[La suite au prochain numéro.]

PRIX DU MARCHÉ.

Table with 4 columns: Item, Price 1, Price 2, Price 3. Includes items like Flour par quart, do quintal, do Bled-d'Inde, etc.

NOUVELLES AMÉRICAINES.

Philadelphie, 31. — Un appel à la générosité des populations du nord vient d'être fait par des citoyens de Chambersburg, brûlé par les rebelles la semaine dernière. Les 2 tiers de la ville ont été réduits en cendres, et les pertes s'élevaient à plus de 1 million de piastres. McCausland, qui commandait le parti incendiaire, demandait \$500,000 pour épargner la ville, mais il se ravisa et brûla tout. Après cet exploit, les rebelles décampèrent en toute hâte, ayant appris que le général Averill venait secourir Chambersburg. On croit que McCausland a été rejoint par ce dernier, qui n'a pas dû le ménager.

Un convoi chargé d'approvisionnements a été expédié ce matin (31) de Philadelphie pour venir en aide aux malheureux incendiés, qui errent sans abris dans les champs.

Harrisburg, 30. — Des prisonniers rebelles nous apprennent que Breckenridge est en ce moment occupé à faire faire une excursion du côté de Wheeling, et qu'il est à la veille de revenir par la vallée de la Kanawha. D'après ces mêmes prisonniers, il semble que Longstreet ait l'intention de menacer de nouveau Washington, tandis que Early teindrait la vallée de la Shenandoah.

Baltimore, 31. — Le siège de Petersburg s'est ouvert pour tout de bon samedi. Le signal de l'attaque a été l'explosion d'une formidable mine qui a fait sauter toute une batterie rebelle de 16 canons. L'artillerie a tonné en même temps sur toute la ligne et pendant plus d'une heure et demie le feu ne s'est pas ralenti un seul instant. Les rebelles n'ont répondu que faiblement, mais ont tenu bon après avoir abandonné les premières lignes de fortifications emportées d'assaut par nos soldats.

Les colonnes d'assaut se composaient des 9e et 18e corps, de la division d'Ayer du 5e corps, et de la 3e division du 2nd corps. Il a été impossible d'enlever aux rebelles les hauteurs de Petersburg. Un feu meurtrier a arrêté la division noire du brigadier-général White chargé de cette besogne excessivement difficile.

Harrisburg, 1 août. — On a appris ici qu'un parti de cavaliers rebelle s'avancé dans la direction de Bedford, Pennsylvanie. Un corps d'ingénieurs est en ce moment occupé à fortifier les rives de la Susquehanna.

Baltimore, 1er août, 11 a.m. — On apprend du Fort Monroe que les fédéraux n'ont pas réussi à conserver tout le terrain qu'ils avaient conquis à l'assaut de Petersburg samedi dernier.

Les pertes ont été considérables des deux côtés; pas moins de 4 à 5 mille hommes ont péri.

New-York, 1er. — Des avis certains de Chattanooga, mandent que le 22, l'ennemi a attaqué Sherman par 7 fois. Ce dernier est resté maître du champ de bataille. L'ennemi n'a pas perdu moins de 3,000 hommes et 2,000 prisonniers. Ses pertes totales s'élevaient probablement à 10 ou 12,000. Nous lui avons pris plus de 18 drapeaux et plus de 5,000 fusils. Dans la bataille du 20, l'ennemi avait perdu en tout 6,000 hommes et un drapeau. Notre armée est campée à droite d'Atlanta et se porte bien. Le 22, nous avons perdu en tout 3,500 hommes et 10 canons.

Quartiers-généraux de l'armée du Potomac, 1er. — Les rebelles ont consenti enfin à nous laisser enlever nos morts tombés en dedans des tranchées, et ce matin nos troupes sont occupées à cette triste besogne. Le nombre en est considérable.

Alton, 2 août. — Une dépêche reçue hier soir mande qu'Averill et Kelley avaient rejoint l'ennemi à 6 milles de Cumberland et l'avaient battu à plate couture.

New-York, 2. — Le Post dit que les prisonniers rebelles à Elmira s'étaient révoltés et qu'un régiment avait été

expédié pour les faire rentrer dans l'ordre.

Le Start d'hier soir, dit que vers 8 heures, 200 guerilleros rebelles, supposés appartenir à la bande de Mosby, ont fait leur apparition à 4 milles au-dessus de Rockville, après avoir traversé la rivière Nolan's Ferry.

Quartiers-généraux de l'armée du Potomac, 31. — Quelques officiers échappés de Lynchburg rapportent qu'ils y ont laissé un grand nombre de prisonniers dans la plus grande détresse. On les nourrit à peine.

Washington, 2. — Les bruits ont circulé aujourd'hui qu'un corps de cavalerie rebelle s'était montré dans le comté de Montgomery, Maryland. On a su depuis que ce n'était qu'un petit parti de guerilleros.

Le régiment qui a sauté à Petersburg avec la mine pratiquée sous les fortifications, était le 1er de la Caroline du nord. Il avait déjà été considérablement décimé dans des engagements antérieurs, et ne comptait plus que 250 hommes.

Un déserteur de l'armée de Lee paraissant être très bien informé, rapporte que les seules troupes rebelles maintenant dans la vallée de la Shenandoah se composent des divisions de Earley et de Breckenridge, — environ 20,000 hommes. Il ajoute qu'il n'est pas vrai que ces deux divisions aient été renforcées par le corps de A. P. Hill, car ce dernier se trouvait encore à Petersburg jeudi dernier.

New-York, 3. — Une dépêche spéciale de Washington mande au Herald qu'il est question en ce moment de changer de nouveau de général en chef pour l'armée du Potomac.

La Tribune et le World donnent à entendre que Hooker sera choisi pour succéder à Meade.

L'une des principales causes de l'insubordination de nos troupes à s'emparer des hauteurs qui dominent Petersburg a été qu'elle croyaient que l'ennemi en avait miné les bases.

St. Louis, 3. — Il paraît que les Apaches, les Kiows, les Comanches et les Arrapahos, au nombre de plus de 1000, commencent des déprédations sérieuses sur le chemin de Santa Fé.

Washington, 3. — Il paraît que Early n'a pas moins de 35,000 hommes sous ses ordres dans la vallée de la Shenandoah.

Washington, 3. — Earley a ses quartiers-généraux à Winchester. Le général Emery commandera le 19e corps.

Toute l'armée rebelle est maintenant devant Petersburg. New-York, 3. — Il paraît que plusieurs chefs républicains sont à la veille d'insister auprès du président pour faire donner à McClellan le commandement général de l'armée. Entraînés par leurs raisons qu'ils apportent un soutien de leur cause, il y a celle-ci: que plus de 100,000 volontaires s'enrôleront de suite dans le seul Etat de New-York.

Le gouvernement s'aperçoit que les rebelles ont l'intention de commencer une campagne sérieuse sur le Haut-Potomac; ils envoient des renforts considérables à Earley.

NAISSANCE.

En cette ville, le 3 du courant, la Dame de M. J. O. St. Cyr, un fils.

Entre la sante et le tombeau

la distance est très petite et tous ceux qui aiment la vie désirent faire leur possible pour empêcher la maladie de la détruire. Qui est assez insensé pour attendre que la maladie ait pris de l'empire, tandis que le premier symptôme peut être repoussé par les Pilules recouvertes en sucre de Bristol, une préparation si efficace que tout en combattant la maladie et en chassant la cause ranime les forces et la constitution du malade. Composées d'ingrédients végétaux anti-bilieux et cathartiques, c'est le seul remède pour les désordres de l'estomac du foie et des intestins, qui peuvent être guéris sous toutes les circonstances et sous tous les climats. Les purgatifs ordinaires donnent des douleurs, mais les pilules de Bristol ne produisent pas même le plus léger malaise soit dans l'estomac, soit dans les passages alimentaires. Y a-t-il besoin de dire que c'est le meilleur remède connu? Ces pilules sont renfermées dans des fioles en verre et se conservent sous tous les climats. Dans tous les cas causés par l'état impur du sang, on devrait user la Salsepaille de Bristol en harmonie avec ces Pilules.

A vendre par tous les Pharmaciens en Canada. A St. Jean par F. L. Wight.

Fait Etonnant.

MM. Devins et Bolton, Droguistes, près de la Cour de Justice de Montréal, ont reçu la lettre suivante de Mad. M. J. Nolin Héroux, confirmée par son mari, et par E. Roy, marchand, de St-Philippe, Laprairie, relativement à une cure merveilleuse opérée par la Salsepaille de Bristol:

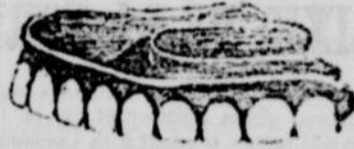
Monsieur. — La présente est pour certi-

fier que moi, M. J. Nolin, âgé de 40 ans, femme de M. Héroux, N. P., ai souffert pendant une année d'une palpitation violente du cœur, chaleur extrême et froid dans diverses parties du corps, accompagné d'une grande douleur, spécialement dans les membres; mon pouls était très-variables, très-lent et très-agité; fréquemment je me sentais suffoqué; mon sommeil était troublé; j'étais très-irritable et très-affaibli. J'ai essayé plusieurs médecins sans aucun bénéfice, et ils finirent tous par m'abandonner. En juillet dernier je vis dans les journaux que la Salsepaille de Bristol était le sang de la vie. J'en achetai cinq bouteilles à votre magasin, et elles me procurèrent un soulagement sensible dont je m'aperçus dès la première. Enfin en dix semaines, je recouvrai ma santé première. Je suis convaincu de la supériorité de ce remède sur tous les autres, et je sens qu'il est de mon devoir de le recommander à tous ceux qui sont atteints de maux semblables.

(Signée) M. J. NOLIN HÉROUX
EMILIEN ROY, Marchand
M. HÉROUX, Notaire Public.
A vendre par tous les Pharmaciens en Canada. A St. Jean par F. L. Wight.

A LOUER.

DEUX CHAMBRES convenables pour un Bureau de Notaire ou d'Avocat situées sur la rue St. Charles, vis-à-vis le Palais de Justice. S'adresser à MICHEL BÉLANGER, St. Jean, 5 août 1864.



Dr. PAGE
DENTISTE, DE BOSTON,
Pratiquant depuis 7 ans en Canada, a établi sa résidence pour quelques jours seulement à L'HOTEL HOCLE, Rue Front, Saint-Jean.

Dents arrachées sans aucune douleur. Dents plombées de manière à empêcher la carie. Dents artificielles depuis une jusqu'à une dentier complet, insérées en or, argent, platine, caoutchouc vulcanisé, et sur pivots. Tout ouvrage garanti.

Consultations Gratis.

Dr. Wight; G. T. Morehouse, Esq., St. Jean; B. Pomroy, Esq., Président de la Banque des Townships de l'Est, Sherbrooke; Ogden, Shérif; Dr. Badeau, Trois-Rivières. St. Jean, 29 juillet 1864.



DISTRICT D'IBERVILLE.

Le Soussigné croit devoir appeler l'attention des Sociétaires-Trésoriers des Municipalités de ce District, qui se trouvent dans les limites de la passation du dit acte, (30 juin dernier) des copies authentiques des retours de cotisations ou évaluations de leurs Municipalités respectives, sous peine en cas de négligence de faire faire ces copies à leur frais et dépens; sujet en outre aux amendes imposées par le susdit acte.

J. POIRIER, Député Shérif.

WASHINGTON EST PRIS!!

JOHN MCDONOUGH
Marchand-Tailleur

(CI-DEVANT EMPLOYÉ CHEZ E. CLÉMENT & Co.)

Vient d'ouvrir un établissement à son propre compte dans le magasin occupé par M. Ludger Langelier. La réputation que s'est faite ce Monsieur dans sa branche lui garantit nous l'espérons de grands succès dans St. Jean.

Il aura constamment en mains les Draps les plus fins et les Tweeds les plus riches et les plus recherchés à des prix fort modérés. St. Jean 15 juillet 1864

A. N. CHAPLAND, AVOCAT.
Bureau ci-devant occupé par L'HONORABLE C. J. LABERGE.

Il suivra les Cours du District d'Iberville et le Circuit de Marienville.

HOTEL DU CANADA.
E. L. COURVILLE
NAPIERVILLE.

Les voyageurs trouveront à cet hôtel tout le confort que l'on peut désirer. M. Courville tient tous les jours, à 2 heures de l'après-midi, à la Station de Stottville UNE VOITURE pour le transport des voyageurs jusqu'à Napierville. Napierville 17 décembre 1861.—6m

COUPS DE SOLEIL!

Courez vous Messieurs!!!

ÉCOUTEZ! ÉCOUTEZ!!

La maison LUDGER LANGELLIER & Co., vient de faire une acquisition qui lui permet de faire face à toutes demandes qui pourront lui être faites se rattachant à la branche de commerce qu'elle a inaugurée sur le meilleur pied possible. Vous y trouverez pour les Dames des CHAPEAUX garnis dans les derniers goûts et faits avec le plus grand respect dû à la mode de Paris, de Londres et de New-York. Les Messieurs y trouveront également des chapeaux de toilette français, anglais, et des coiffures de fantaisie des plus variées. St. Jean, 12 Avril 1864.

A VENDRE.

UN EMPLACEMENT avec maison, remise et autres dépendances situés sur la Rue du Pin, Pour les conditions s'adresser à J. B. DAIGNEAU, St. Jean, 9 Mai 1864.—tm.

Dr. G. Moorhead.

ENCOIGNEUR DES RUES GRANT ET ST. JACQUES. Ex-Résidence du Capitaine De-Rivières. St. Jean, 23 Juin 1864.

ON EXECUTE

A CETTE

TOUTES SORTES

D'IMPRESSIONS.

Carreau & Rhinville, AVOCATS.

Rue St. Jacques, St. Jean. S'adresser à J. P. Carreau St. Jean et à H. F. Rainville Montréal. MM. C. et R. se chargent d'affaires pour le Circuit de St. Marie. M. Rainville est à St. Jean tous les samedis. St. Jean, 1er juillet 1864.

ENCANTEURS

MARCHANDS A COMMISSION. Les soussignés ayant formé une Société en affaires pour ventes à l'encan et commission, informant respectueusement leurs amis et le public qu'ils ont loué, Rue St. Paul, un magasin grand et commode, No. 246, deux portes à l'est de la Rue St. François-Xavier, et qu'ils sont préparés à recevoir des consignations de Quincailleries, Groceries, Marchandises Seches, Meubles, &c., Ils s'occuperont aussi des ventes d'immensibles, ventes au dehors, et des estimations. Nous sollicitons le patronage de nos nombreux amis de la campagne, ayant fait des arrangements pour nous occuper des ventes de Grain, Cendres, Beurre et Lard. On apportera toute attention pour obtenir les plus hauts prix du marché, et le résultat des ventes sera promptement rendu. Hill & Burland feront des avances libérales sur toutes les consignations envoyées pour vente. Après vingt ans d'expérience dans les affaires de vente à l'encan et de commission, dans cette ville, nous avons la confiance que nous donnerons satisfaction entière à ceux qui voudront bien nous favoriser de leurs consignations.

HILL & BURLAND,

Marchands Encanteurs et par Commission. Montréal, Rue St. Paul, 246.

RENSEIGNEMENTS:

MM. Frothingham & Workman, Montréal. Geo. Winks & Co., " Jos. Tiffin & Co., " J. Mathewson & Sons, " Fenny & Wilson, " A. C. Chewitt & Co., Kingston C.W. Geo. Benjamin, Esq., Belleville, " Jas. McKeegle, Esq., J. P. Stayner, " 8 Avril 1864.—tm.

LICITATION.

LUNDI le 22 AOUT 1864 à ONZE HEURES A. M. à la porte de l'Église de la paroisse de Ste BRIGITTE district d'Iberville seront vendus et adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur. 1. — UNE TERRE située dans la dite paroisse de Ste BRIGITTE de 3 x 30 arpents et cinq perches de longueur, sur le rang des Écossais, bornée d'un bout au terrain de F. X. L'apoutte, de l'autre bout à celui de F. Paiveau et autre, d'un côté la terre d'Octave Jourdan et de l'autre à Es. Bédard avec la maison et autres bâties dessus construites. 2. — UNE AUTRE TERRE située au dit lieu de Ste BRIGITTE, au rang woad, d'un arpent et trois quarts de largeur sur trente arpents de longueur, tenant d'un bout au chemin de ce rang, de l'autre bout aux terres du rang Kempf, d'un côté à J. Blanchette et de l'autre côté à A. Desmarais, avec une maison y érigée le tout dépendant de la communauté de biens qui a existé entre feu Pierre Daigneau et dame Marie Elié-Ashley. Les conditions seront connues le jour de la vente ou avant en s'adressant au notaire soussigné à son office à St. Césaire. J. E. GABOURY, N. P. Ste. Brigitte, 2 août 1864.

NOUVEAU MAGASIN !!

Assortiment général! J. B. CARRIERE, THEOPHILE ARPIN, PLACE DU MARCHÉ DE ST. JEAN.

M. CARRIERE ayant fait l'acquisition d'un bon assortiment de Marchandises Nouvelles... Groceries, Ferronneries, Provisions, Vaisselles en porcelaine, en pierre et autres. Liqueurs, etc.

ATTENTION! AVIS PUBLIC.

Le soussigné vient de recevoir un assortiment considérable de CHAPEAUX EN SOIE, FEUTRES en LAINES et TWEEDS, CASQUETTES, Chapeaux de Paille, DE FOIN DE MANILLA

POUR HOMMES ET ENFANTS, De toutes sortes et dans les dernières modes. Va qu'il confectionne lui-même et que ses importations sont de premières manufactures...

Ayant de plus fait un engagement avec M. C. A. PROVENDIÉ, ex-commis chez M. J. T. HAZEN, qui négligera rien pour donner entière satisfaction à ceux qui voudront bien le patroniser.

N'oubliez pas de faire une visite au magasin du monsieur. N. SIMONS, Rue Front, St. Jean, 26 Avril 1864.

HARNAIS! HARNAIS! WM. BORBRIDGE, RUE FRONT, ST. JEAN.

Attire respectueusement l'attention du public sur son grand assortiment de Harnais de première Classe COLLIERS, SELLES, FOUETS, Harnais de travail, couvertes, &c., De tous genres, fabriqués avec le plus grand soin et avec les meilleurs matériaux.

On trouvera aussi un bon assortiment d'ornements pour Les HARNAIS et les VOITURES. De plus une grande quantité DE VALISES ET DE PORTEMANTEAUX de tous genres et dans les derniers goûts.

Il se charge de toutes espèces de Bourures. Les réparations seront faites sous le plus court délai possible. St. Jean 10 mai 1864.

HOTEL ST. JEAN PAR FRS MONETTE, PROPRIÉTAIRE, Rue Richelieu, au Centre des affaires et à quelque pas du Marche. H. Monette, 31 mai 1860.

H. E. FORBES & CIE.

Tout en remerciant le public en général du gracieux et libéral encouragement qu'ils en ont reçu depuis leur entrée en affaires, sollicitent de nouveau la continuation de son patronage et son attention pour leur fonds varié et étendu de Marchandises Sèches de Goût et d'Étape, des mieux choisis, Groceries, VERRERIES, FAIENCES, LIQUEURS, ETC.

Rue Front, ST. JEAN, C. E. BONNE COUR ET REMISES, St. Jean, 7 Juin 1861.

Le Grand Remède Canadien. CONTRE LES Maladies des Poumons. DU Dr. G. A. VALLÉE, MÉDECIN & CHIRURGIEN CHIMISTE & PHARMACIEN TROIS-RIVIERES.

L'ELIXIR DE LA FORET. Remède infallible contre toutes les maladies des Poumons, de la Poitrine et de la Gorge, maladies qui toutes tendent à la Consommation. Témoignage éloquent de L. Lamontagne, employé au bureau du Journal de Québec, Québec, 26 Avril 1864.

Dr. Vallée Trois-Rivières. Je ne saurais trop recommander votre Elixir de la Forêt son efficacité pour la toux me paraît hors de doute, j'ai par mon expérience un de mes enfants, un petit garçon de 5 ans, avait une toux opiniâtre depuis plus d'une année, accompagnée d'une oppression asthmatique, qui le faisait beaucoup souffrir. J'ai eu l'heureuse pensée de recourir à votre ELIXIR et je n'ai pas eu lieu de m'en repentir, car après en avoir bu deux bouteilles, l'enfant a été complètement guéri cette guérison on ne peut l'attribuer qu'à l'efficacité de votre remède. LOUIS LAMONTAGNE.

Le Regenerateur de la Vue. Ce remède est composé de substances qui n'ont pas l'effet d'affaiblir la Vue le meilleur remède connu au monde contre les inflammations des yeux, &c. Dans certains cas, ce remède produira la guérison en 24 heures.

De U. A. Genest, Ecr., avocat et Greffier de la Paix du District des Trois-Rivières. Trois-Rivières, 8 octobre 1863. J'ai fait usage de l'eau pour la vue et le mal d'yeux, appelée "Le Régénérateur de la Vue" du Dr. G. Vallée, Pharmacien de cette cité. Je n'hésite pas à dire, que c'est un remède merveilleux et inappréciable. J'ai été guéri moi-même, par l'usage de cette eau, d'un mal d'yeux grave, dans l'espace de trois jours. Deux personnes de la campagne réduites à garder la maison, à cesser leur travail et à vivre dans une chambre noire, par suite d'un mal d'yeux invétéré, et que plusieurs mois de traitements de médecins habiles n'avaient pu vaincre, ont été complètement guéries dans l'espace de huit jours, par l'usage de l'eau pour la vue du Dr. Vallée, qu'elles se sont procurée sur ma recommandation. Pour la modique somme de trente sous, ces deux personnes ont été rendues à la santé et à leurs occupations, et à tous ceux qui souffrent du mal de la vue, je dis avec confiance, si vous désirez être guéris sûrement et rapidement, procurez-vous le Régénérateur de la vue du Dr. Vallée. L. U. A. GENEST, Trois-Rivières, 15 février 1864.

PILULES VÉGÉTALES ANTI-BILEUSES. Ces pilules sont garanties ne contenir aucune préparation de mercure. Ces pilules sont calculées pour les personnes qui désirent prendre un remède efficace sans nuire à leurs occupations journalières sont excellentes contre les maladies du Sang, de Foie, des Intestins et de l'estomac. Seul propriétaire, Dr. G. J. A. VALLÉE, Pharmacien, Trois-Rivières. Agent: F. L. WIGHT, Pharmacien, St. Jean, 4 Mai 1861.—1a.

MATTHIAS JANNARD, Nouvelle Manufacture Canadienne DE CERCUEILS. AU No. 9, Cote St. Lambert, (Continuation de la Rue St. Laurent, près de la Rue Craig, Montréal.) M. Jannard sollicite respectueusement une visite à son Etablissement ci-dessus, où il aura constamment en mains toutes sortes de CERCUEILS, tant en Bois qu'en Métal, à des PRIX TRÈS-MODÉRÉS. 15 octobre.

SALSEPAREILLE DE BRISTOL En Bouteille d'une Pinte



Le grand Purificateur du Sang, La seule bonne Préparation pour la Guérison permanente des Cas les plus Dangereux DE Scrofule, Dartres, Tumeurs, Ulcères et Impetigo, et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses.

C'est aussi un Remède sans parallèle pour les Rhumes, Entures blanches, Névralgie, Débilité générale du système nerveux, Perte de l'Appétit, Langueurs, Etourdissements, et toutes les Maladies de Foie, les Fièvres intermittentes, Fièvres bilieuses, Jaunisse, etc., etc.

C'est le meilleur Remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang et par l'usage immodéré du calomel. Les malades peuvent être assurés qu'il n'entre pas, dans ce Médicament, la Moindre particule de Substance Mercurielle, Minérale, ou d'aucune Substance vénéneuse. Il est parfaitement inoffensif, et peut être administré aux personnes les plus affaiblies par la maladie, comme aux enfants les plus délicats, sans faire le moindre mal. Des directions complètes pour se servir de ce Remède se trouvent imprimées sur les Papiers qui enveloppent la Bouteille; et afin de se tenir en garde contre les contrefaçons, voyez si la signature de LANMAN & KEMP se trouve sur l'étiquette bleue. Seuls Fabricants: LANMAN & KEMP, Nos. 63, 71 et 73, Water St., New-York, E.-U.

A vendre par tous les Pharmaciens en Canada. A St. Jean par F. L. Wight, 21 décembre 1863.

COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE De Londres et Liverpool.

CAPITAL—DEUX MILLIONS STERLING. Et un grand fonds de réserve. DÉPARTEMENT DU FEU.

Cette Compagnie continue à assurer les bâtimens et autres propriétés de toutes descriptions contre pertes ou dommages par le feu, aux conditions les plus favorables et aux taux les plus bas qui soient chargés par aucune des compagnies anglaises. Toutes pertes raisonnables sont promptement réglées sans déduction ou discount et sans rétrocession en Angleterre. Le grand Capital et la direction judicieuse de cette Compagnie offrent la plus grande sûreté aux assurés. Aucune charge pour police ou transport. DÉPARTEMENT DE LA VIE.

Les avantages suivants sont offerts parmi un grand nombre d'autres par cette Compagnie aux personnes qui se proposent d'assurer leurs vies. Parfaite sécurité pour remplir parfaitement ses engagements envers les teneurs de polices. Taux favorables de premium. Une grande réputation de prudence et de jugement et la plus grande libéralité dans la considération de toutes les questions qui concernent les intérêts des assurés. Il est alloué trente jours de grâce pour le paiement et le renouvellement de premium et l'on ne perd pas sa police s'il y a eu faute sans intention. Les polices qui étoient sans le paiement de premium peuvent être renouvelées dans les trois mois, en payant le premium, avec une amende de dix chelins par cent, sur la reproduction de preuve satisfaisante de la bonne santé de la personne assurée. Participation de profits par l'assuré, se montant aux deux tiers du montant net. De forts bonus ont été déclarés en 1855 se montant à 22 par cent, par année, sur la somme assurée, étant sur les âges de vingt à quarante, 20 par cent sur le premium. La prochaine division des profits aura lieu en 1863. On ne charge pas pour les seaux et les polices. Rémunération du Médecin payée par la Compagnie. Pour References Medical-R. H. Wight, Médicin, Agent pour St. Jean et les environs, Wm. COOTE, Agent à Montréal, H. L. ROUTH, 23 janvier 1863.

A. BOISSEAU, 250, Rue Notre-Dame, Montréal, Cartes de visite et photographes de toutes les grandeurs.

Pharmacie de St. Jean, RUE FRONT, ST. JEAN, C. E. Dans l'établissement ci-devant occupé par M. M. E. D. MACDONALD, F. L. WIGHT, CHIMISTE ET DROGUISTE.

Il tient constamment en mains un assortiment complet de

REMEDES ET DE Médecines Patentées, PARFUMS, BROSSES, PEIGNES &c., &c., &c.

Huiles, Peintures et Bois de Teinture

GRAINES DE JARDIN, DE CHAMP ET DE FLEURS.

Le tout garanti de première qualité.

EN OUTRE: SALSEPAREILLE DE BRISTOL. AMER DE HUSTETTER.

EAU DE FLORIDE, ETC. F. L. WIGHT, St. Jean, 24 avril 1863.

Pilules Végétales DE BRISTOL



ENDUITES DE SUCRE, LE GRANP REMEDE POUR LES MAUX DE POUMONS, D'ESTOMAC ET D'ENTRAILLES, Mises dans des Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les CLIMATS. Ces Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSEPAREILLE DE BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMÈDES, les Maladies jusque-là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanentement. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à

La Dyspepsie ou Indigestion, les Maux de Poumons, la Constipation, les Maux de Tête, l'Hydropisie et les Piles. Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé; cette combinaison de rares propriétés médicinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaires ont opéré des guérisons complètes.

Seulement 25 Centins la Fiole. A vendre par tous les Pharmaciens en Canada. J. F. HENRY & CIE., Agents-Généraux pour Montréal, 303, Rue St. Paul, Montréal. A vendre à St. Jean chez M. F. L. Wight, 21 décembre 1863.

EUS. BERTRAND A transporté son établissement EN LA MAISON DE AWABLE BISAILLON, PRÈS DU MARCHÉ. Où il tiendra en vente, comme par le passé, FLEUR, LARD, GRAINS, CEUFS, ETC., ETC., Un assortiment complet de BOIS DE SCIAGE, BARDEAUX, &c. A TRES BAS PRIX. Il paie les plus hauts prix du marché pour tous les produits agricoles. St. Jean, 10 Mai 1864.

J. DELAGRAVE, AVOCAT, Rue Nationale, St. Jean 30 mai 1860.

H. TUGAULT, AVOCAT, Rue Nationale, t. Jean, 30 mai.

CHS. LOUPRET, AVOCAT, Rue Napier, Irberville, mai.

PHIL. VANDAL, AVOCAT, RUE FRONT, ST. JEAN M. Vandal suivra les circuits d'Irberville de Ste Marie et de Napierville.

T. R. JOBSON, NOTAIRE, Coin des Rues Bernier et Champlain.—30 mai.

F. G. MARCHAND, NOTAIRE, Rue Bernier, St. Jean, 30 mai.

EUG. ARCHAMBEAULT, NOTAIRE, Rue St. Jacques, St. Jean, 11 novembre 1862.

Chs. Thomas Charbonneau, NOTAIRE, L'ACADIE, L'Acadie, 22 juin 1860.

V. & C. Vincelette, NOTAIRES, Rue Napier.—Irberville, 30 mai 1860

Dr. BISSONNETTE, Rue St. Charles, St. Jean, 30 mai 1860.

Drs. Thifault & DeLorimier, Rue Lacadie, vis-à-vis l'Eglise Catholique Napierville, 21 mai 1861

M. CHS. DEMERS A TRANSPORTE SON HOTEL

dans la maison ci-devant occupée par BERNARD O'CAIN PLACE DU MARCHÉ Où on trouvera comme par le passé tout le confort possible. Il a aussi une magnifique cours et de bons écuries. St. Jean, 17 mai 1864.

LE GRAND SUCCÈS LITTÉRAIRE DU MOMENT!!! LES MISÉRABLES PAR VITOR HUGO.

OUVRAGE COMPLET EN 5 beaux volumes, grand in-8 broches, PRIX \$3 75

L'immense succès des Misérables est désormais un fait acquis. Les deux dernières parties surtout ont produit une immense sensation. Le drame palpitant de dévouement, la mort lente et douloureuse de Jean Valjean, faisant contraste avec les amours de Cosette et de Marius, émeuvent tous les lecteurs, autant que la fin de Javert produit un effet saisissant, autant que les scènes où Gavroche, le vaincu de Paris, intervient, excitent par leur vivacité et leur entraînement la joyeuse humeur du public. On peut dire hardiment que Victor Hugo a créé dans ses Misérables une série de types qui resteront.

Les demandes pour l'ouvrage ci-dessus doivent être adressées franco à Ed. MATHÉ, Bureau du Courrier des Etats Unis, 92, WALKER STREET, NEW-YORK. Envoyer le montant en billets ou en timbres poste du Canada. 22 Avril 1863.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE Meubles de Ménage.

M. Parisault, a l'honneur d'informer les citoyens du district d'Irberville, et le public en général, et tous ceux qui ont besoin de Meubles de Ménage, qu'ils pourront se procurer à son magasin tout ce dont ils peuvent avoir besoin. Il aura constamment en mains un assortiment très varié de MEUBLES DE MENAGE, pour SALON, SALLE A DINER, CHAMBRE A COUCHER, ETC. —TELS QUE— Sofas, Canapés, Fauteuils, Berceaux Chaises, Table-à-Carte, Table-à-Dîner avec feuilles extras, Sideboards, Chiffonniers, Garde-robe, Lavemains, Bois de lits, Bureaux de toilette, Commodes, Miroirs de toutes grandeurs, etc., etc., etc. Fauts dans les derniers goûts, avec élégance, solidité et avec les meilleurs matériaux. En venant rendre une visite à son ETABLISSEMENT CANADIEN, l'acheteur pourra se convaincre qu'il peut se procurer tout ce dont il aura besoin, à des Prix beaucoup plus bas qu'ils se vendent généralement ailleurs. C. E. PARISAULT, EBENISTE, No 275, RUE NOTRE-DAM Vis-à-vis l'Eglise des Récollets, Montréal, 5 Septembre 1862.